

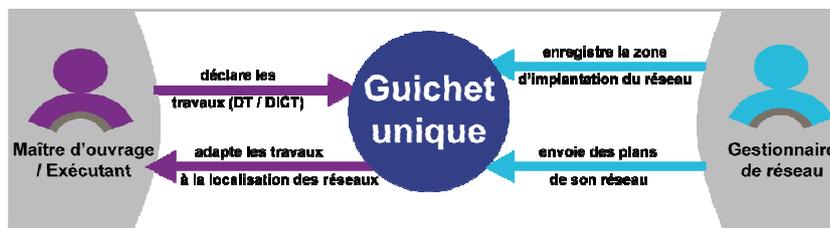
PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Un fond de plan unique pour les travaux à proximité des réseaux enterrés sensibles

Pourquoi ?



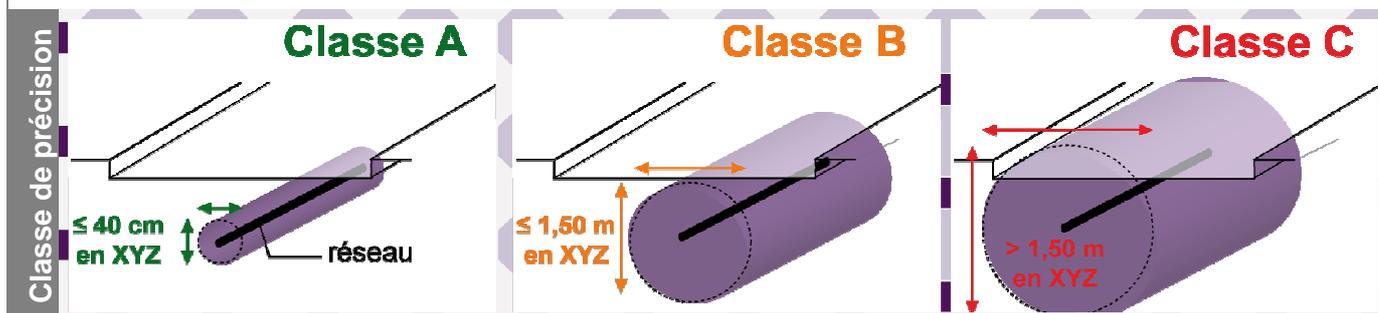
En 2012, pour **améliorer la sécurité des personnes et des biens** lors de travaux à proximité de réseaux enterrés, la Réforme des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) met en place un Guichet unique :



Quels enjeux ?

📍 **Une localisation précise des réseaux** Les **réseaux sensibles** doivent être localisés avec une classe de précision A (incertitude maximale ≤ 40 cm, soit un levé terrain à 10 cm).

Réseaux sensibles pour la sécurité	Autres réseaux non sensibles pour la sécurité
Gaz, électricité, éclairage public,...	Communications électroniques, eau potable et assainissement



Les réseaux sensibles en classe B ou C doivent faire l'objet d'**investigations complémentaires** pour être en classe A (à la charge du maître d'ouvrage et/ou du gestionnaire de réseaux). Tout réseau neuf doit être localisé en classe A.

📍 **Un fond de plan à très grande échelle** Pour les **réseaux sensibles**, il sera obligatoire d'utiliser un fond de plan au 1/200^e permettant de les localiser à moins de 10 cm (en classe A) :

- Au **01/01/2019** dans les unités urbaines (au sens de l'Insee : communes de plus de 2 000 habitants et continuité du bâti)
- Au **01/01/2026** pour toutes les communes, urbaines ou rurales.

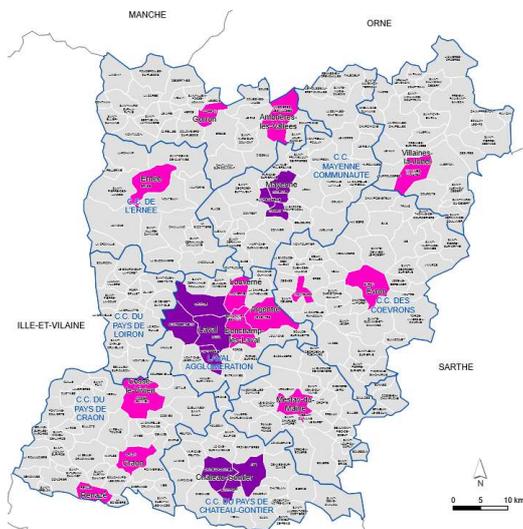
Note : Pas d'échéance pour les réseaux non sensibles.

Un format national : Plan Corps de Rue Simplifié	Un protocole national d'accord
<p>Plan vecteur</p>	<p>Du fait des enjeux financiers importants, un accord national a été signé entre les acteurs pour mutualiser le déploiement du PCRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'échelon local le plus approprié, • En optimisant les coûts d'acquisition et mise à jour, • En respectant le format PCRS, • En choisissant une autorité locale compétente, • Et en définissant les contributions de chacun.

UN FOND DE PLAN MUTUALISE POUR LA MAYENNE

Les bonnes questions à se poser !

Quels territoires sont concernés ?



Pour 2019, **23 communes mayennaises** sont concernées :

EPCI	Unité urbaines	Communes
CC Bocage Mayennais	Gorron	Gorron
	Ambrières-les-Vallées	Ambrières-les-Vallées
CC de l'Ernée	Ernée	Ernée
CC des Coëvrons	Montsûrs	Montsûrs
	Évron	Évron
CC Pays de Meslay-Grez	Meslay-du-Maine	Meslay-du-Maine
CC Mayenne Communauté	Mayenne	Mayenne, Moulay, Saint-Baudelle
CC Mont des Avaloirs	Villaines-la-Juhel	Villaines-la-Juhel
CC Pays de Château-Gontier	Château-Gontier	Azé, Château-Gontier, Saint-Fort
	Renazé	Renazé
CC Pays de Craon	Cossé-le-Vivien	Cossé-le-Vivien
	Craon	Craon
	Argentré	Argentré
Laval Agglomération	Louverné	Louverné
	Bonchamp-lès-Laval	Bonchamp-lès-Laval
	Laval	Changé, L'Huisserie, Laval, Saint-Berthevin
TOTAL	16 unités urbaines	23 communes

Note : évolutions potentielles des unités urbaines avec les communes nouvelles

Comment initier la démarche ?

ETUDE DE FAISABILITÉ

TECHNIQUE	FINANCIERE	ORGANISATIONNELLE
<p>Quels fonds de plan existants ? Collectivités GRDF Autres... ERDF SDEGM</p> <p>Quel format selon le territoire ? Standard Vecteur Image ?</p> <p>Quelles techniques de levés ? Manuel Roulage Vue aérienne</p> <p>Quelles mises à jour ?</p>	<p>Mise à disposition</p> <p>Acquisition</p> <p>Mises à jour</p> <p>Diffusion</p>	<p>Quelle échelle de territoire ?</p> <p>Qui participe ?</p> <p>Quel coordinateur ?</p> <p>Quelle organisation ?</p> <p>Quelles contributions ?</p> <p>Quel cadre juridique d'échanges de données ?</p>

Comment s'organiser ?

GOVERNANCE

ACTEURS	METHODES	CADRE
<p>Qui fait quoi ?</p> <p>Coordinateur local Contributeur Consommateur</p> <p>Avec quoi ? Données Moyens humains Outils</p>	<p>Quels principes ?</p> <p>Mutualisation Progressivité Transparence Accompagnement Ecoute Interopérabilité</p>	<p>Juridique</p> <p>Financier</p> <p>Technique</p>